

VILLE DE ROYAN
COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 7 NOVEMBRE 2016

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Didier QUENTIN, M. Patrick MARENGO, Mme CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Marie-Noëlle PELTIER, Mme Eva ROY, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, M. Daniel COASSIN, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Alain LARRAIN, Mme Nancy LEFÈVRE, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : M. Jean-Paul CLECH représenté par M. Patrick MARENGO
M. Bernard GIRAUD représenté par M. Daniel COASSIN

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE : Mme Alexandra COUDIGNAC

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h.

Mme Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

- d'approuver le projet de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), tel que défini ci-dessous :

- **au titre des compétences obligatoires**, afin de prendre en compte les dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), sont modifiés les libellés de :
 - ✓ *Aménagement de l'Espace Communautaire,*
 - ✓ *Politique de la Ville,*

et est intégré l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- **au titre des compétences optionnelles**, la compétence *Voirie et Parcs de Stationnement* est abandonnée, les compétences *Assainissement* ainsi que *l'Eau Potable* sont maintenues jusqu'au 1^{er} janvier 2020.

Enfin, sont pris en compte en tant que compétences optionnelles :

- ✓ *Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,*
- ✓ *Action sociale d'intérêt communautaire.*

- **au titre des compétences facultatives**, sont réécrits les libellés de :
 - ✓ *Culture,*
 - ✓ *Sécurité des personnes et des biens,*
 - ✓ *Lutte contre les nuisibles,*
 - ✓ *Activités nautiques,*

le titre de la compétence *Observatoire des estuaires et du littoral est modifié par Gestion intégrée des zones côtières,*

sont supprimés :

- ✓ *Développement durable,*
 - ✓ *Accueil des grands passages gens du voyage,* qui est devenue une compétence obligatoire,
 - ✓ *Adhésion à des syndicats mixtes.*
- d'autoriser ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

- d'émettre un avis défavorable sur le Programme Local de l'Habitat (PLH), tel que l'a notifié la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). En effet, ce projet de PLH prévoit un volume de production annuel de logements locatifs sociaux de 155 unités, ce qui est très élevé. Pour atteindre ce chiffre, il faudrait que 63 % de logements créés annuellement, soit des logements locatifs sociaux, puisque les logements en accession sociale à la propriété ne sont pas éligibles dans le cadre de la loi SRU.

- de constater la désaffectation du domaine public communal, de l'ensemble immobilier dit « École Jules FERRY », actuellement composé de l'école maternelle et de l'école élémentaire, cadastré section AK n° 177 et n° 178, ainsi que le terrain d'assiette.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au Centre Équestre conclue avec la SARL ROYAN HORSE CLUB, modifiant le périmètre actuellement consenti à la SARL ROYAN HORSE CLUB, pour permettre un projet d'agrandissement du Golf de ROYAN.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n° 3.

- de modifier les crédits de l'exercice 2016 du budget principal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
60628.0241	- Fournitures pour réparation chalets de Noël	+ 4 200,00 €	
6574.0203	- Subventions de fonctionnement Finances	+ 4 465,00 €	
617.321	- Etude pour réalisation « contrat territoire lecture 2016-2018 »	+ 19 055,00 €	
74718.321	- Participation D.R.A.C « Contrat territoire lecture 2016 – 2018 »		+ 7 938,00 €
678.4143	- Centre Equestre (arrêt de la cour d'appel de Poitiers)	+ 31 200,00 €	
6574.0241	- Subvention festivités	+ 5 350,00 €	
615232.814	- Réfection Eclairage public Bld Garnier	+ 11 000,00 €	
6574.0202	- Participation employeur à la MNT	+ 3 000,00 €	
64111.0201	- Rémunération principale	- 3 000,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues Section de Fonctionnement	- 67 332,00 €	
	TOTAL	+ 7 938,00 €	+ 7 938,00 €

	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2315.814	- Travaux d'électricité – Quartier du Fief	+ 20 000,00 €	
2051.023	- Logiciel pour service communication	+ 2 580,00 €	
1328.422	- Participation CAF - Cuisine Centre Socio Culturel de ROYAN		+ 55 000,00 €
2315.823	- Travaux d'aménagement des Espaces Verts	- 8 000,00 €	
2182.823	- Acquisition véhicule Espaces Verts (complément)	+ 8 000,00 €	
2188.411	- Matériel de surveillance pour Dojo Résidence les Figuiers	+ 2 400,00 €	
2315.822	- Travaux de voirie Rue de la Glacière Tranche 1	+ 245 000,00 €	
020.01	- Dépenses imprévues – Section d'investissement	- 214 980,00 €	
	TOTAL	+ 55 000,00 €	+ 55 000,00 €

- d'attribuer une subvention à l'Association de Défense de l'Eglise de ROYAN (ADER) d'un montant de 5 350,00 €,
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 0241 du budget de l'exercice 2016.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2.034 € (deux mille trente-quatre euros) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+), pour l'année 2016, portant la subvention totale à 37.034 € (trente-sept mille trente-quatre euros),
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (AIMCR+),
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs.

- d'approuver le Contrat Territoire Lecture 2016-2018 ,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer ce contrat et à engager les démarches nécessaires auprès de l'Etat – Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine.

- d'approuver la dépense de 15 876 euros hors taxe pour une étude de territoire en matière de lecture publique, dans le cadre du Contrat Territoire Lecture 2016-2018.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à solliciter auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine) une subvention de 7 938 euros.

- de verser la somme de 1 000 € à Madame Annie BRUNETOT, qui a reçu le Prix de la Ville de ROYAN, lors du 27^{ème} Salon d'Automne, conformément au choix du jury, qui s'est réuni le 10 octobre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.
